

Communication : Information COVID-19 - JAF - communication de Madame Alexandra HUBERTY

Chers membres du Barreau,

Nous vous remercions de prendre connaissance de la communication de Madame Alexandra HUBERTY, Juge aux Affaires Familiales :

« *Maîtres,*

Eu égard aux nombreuses demandes de prise de position qui me sont présentées je me permets de vous adresser mon opinion personnelle relative aux enfants de parents vivant séparés.

1. Il me semble impérieux de limiter les déplacements, il est totalement contra-productif de maintenir les droit de visites répétitifs convenus ou judiciairement décidés.

2. Les visites en lieu public ou en présence d'un tiers sont par la force des choses suspendues

3. Il est impérieux pour les parents de faire de l'auto-inspection sur la santé psychique de leur enfant et sur leurs disponibilités pour les garder personnellement : on n'est pas un mauvais parents si on admet que l'autre parent est la première personne de référence d'un enfant, respectivement plus à même de sécuriser l'enfant.

Je pense qu'en premier lieu, il faut préconiser aux parties de trouver la solution la plus adaptée pour leur(s) enfant(s) tout en veillant à minimiser les passages de bras au courant des 4 semaines à venir: 4 semaines chez un parent avec de nombreux contacts Facetime, 2 x 2 semaines, 2 + 1 + 1 semaines me semblent le plus adaptés.

Dans ce contexte, je tiens à préciser que garder un enfant dans le contexte actuel est loin d'être chose facile !

Si les parties ne trouvent pas une solution, l'enfant doit selon moi être remis au parent auprès duquel se trouve la résidence habituelle, le second parent étant dédommagé une fois que nous aurons tous retrouvé la normalité. Par ailleurs, les contacts Facetime ou similaire sont impérieux.

Pour ce qui est de la résidence alternée, elle est à exercer par deux blocs de deux semaines.

Je sou mets toutes mes réserves pour les remises transfrontalières, le retour de l'enfant n'étant pas garanti, spécialement pour ce qui est de la frontière française.

Pour l'Allemagne la question de l'exercice d'un droit de visite ne se pose pas.

Je vous prie de bien vouloir procéder à la distribution de cet avis, qui, bien-sûr, se limite à être un avis.

Bonne santé à vous tous et aux personnes qui vous sont chères

Alexandra HUBERTY»